

“ pourvu de la même charge par messieurs de la Compagnie dite de Montréal, à la place desquels est à présent le Séminaire de Saint-Sulpice, et suivant le pouvoir attribué aux seigneurs de Montréal par les lettres patentes du Roi : nous, dûment informés de votre bonne vie et mœurs, de vos talents, capacité, mérite et bonnes qualités, avons fait choix de votre personne pour remplir et exercer la charge de Gouverneur, de laquelle nous vous avons pourvu et pourvoyons par ces présentes : espérant que les habitants de cette île recevront de vos soins et de votre bonne conduite toutes sortes d'avantages et de satisfactions. Enjoignons à nos officiers et à nos justiciables de l'île de Montréal qu'ils aient à vous recevoir et à vous reconnaître en cette qualité de Gouverneur ; sans toutefois que vous puissiez prétendre aucuns gages ni appointements autres que ceux que le pays a accoutumé de donner.” Mais comme le bien de Villemarie souffrait beaucoup, depuis trois ans et demi, de l'absence si prolongée d'un Gouverneur, et que M. Pérot pouvait faire naufrage ou mourir dans la traversée, M. de Bretonvilliers envoya ce même jour, au supérieur du Séminaire de Villemarie, d'autres semblables lettres en blanc, afin que le pays ne restât pas trop longtemps sans Gouverneur, si l'autre venait à périr dans le voyage.

Après plusieurs autres règlements faits de concert avec MM. de Courcelles, Talon et de Tracy, celui-ci partit de Québec pour la France, le 23 du mois d'août 1667, par le vaisseau *le Saint Sébastien*, et quitta ainsi le Canada pour toujours.

### III.

Nouveaux Missionnaires envoyés du Séminaire de St. Sulpice de Paris.

Cependant la Cour, toujours désireuse de procurer dans ce pays l'établissement solide de la religion catholique, invita elle-même M. de Bretonvilliers à y faire passer des prêtres formés de sa maison. Elle fit cette demande avec d'autant plus de raison, que les Ecclésiastiques envoyés du Séminaire n'étaient point à la charge du Roi ni à celle du pays, chacun d'eux s'entretenant de ses propres revenus et faisant même des largesses aux habitants pour les aider à s'établir à Villemarie. L'année précédente, M. de Bretonvilliers en avait envoyé quatre, ce qui fut un renfort considérable, alors qu'il n'y avait encore à Québec que huit prêtres séculiers, en comprenant même dans ce nombre l'Evêque et ses deux vicaires généraux. Ces quatre Missionnaires étaient M. Dollier de Casson, M. Gilles Pérot, du diocèse de Chartres, et deux autres du diocèse de Rouen, M. Frémont et M. Jean Cavalier, frère du sieur de la Salle, dont il sera parlé dans la suite. L'année d'aparavant, ils avaient été précédés par un autre Missionnaire, M. Michel Barthélemy, autrefois chantre à la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, et qui fut envoyé plus tard à l'instruction des Algonquins. Ces nouveaux ouvriers ne pouvaient arriver plus à propos ;